



## Amende majorée sans avoir jamais rien reçu

Par **renaud7**, le **15/09/2016** à **22:10**

Bonjour,

Je suis aujourd'hui prélevé par ma banque de COMMISSIONS - FRAIS OPPOSITION ADMINISTRATIVE -38,60 €.

Ne comprenant pas ce que cela veut dire, je contacte ma conseillère qui m'explique qu'il s'agit de frais de leur part lors d'une opposition administrative d'un montant de 386€. Mon compte n'étant pas assez provisionné ce montant n'a pas été prélevé.

Elle me conseille de joindre Toulouse Amendes.

Au téléphone, ils m'expliquent que je n'ai pas payé une amende d'octobre 2014, or je n'ai jamais rien reçu!!

Il s'agissait d'une amende pour "téléphone à la main" je me souviens très bien de cette contravention, j'ai signé un bon électronique en direct sur le terminal du policier mais jamais reçu de demande de paiement et de relance.

La conseillère me donne l'adresse à laquelle aurait été envoyé la contravention, il s'agit bien de la mienne (avec le numéro de l'appartement en moins mais tout le reste est bon).

Elle m'indique aussi qu'ils ont envoyé les relances à une veille adresse à boulogne billancourt. J'habitais bien à boulogne billancourt mais largement un an avant la contravention. Suite à mon déménagement, j'avais bien fait toutes les démarches d'informations concernant mon déménagement à l'administration sur "mon service public.fr" (aujourd'hui ce service n'existe plus) et je paye bien ma taxe d'habitation à manouvelle adresse.

Ils avaient donc toute les informations sur mon domicile et je ne comprends donc pas pourquoi tout est parti à boulogne billancourt, alors qu'ils avaient la bonne adresse et que je n'habitais plus à boulogne plus d'un an avant l'infraction?

Aujourd'hui que dois-je faire?

payer cette amende majorée et contester?

ne payer que le montant de la minorée et contester?

De plus, je ne sais pas vers qui me tourner parce que Toulouse amende n'ont pas de guichet et je n'ai aucune pièce justifiant mon dossier, tout s'est fait par téléphone.

Me souvenant de l'infraction, je ne remets pas du tout en question le paiement de celle-ci mais uniquement de la majoration qui me semble ici injustifiée.

Pourriez-vous m'éclairer sur la marche à suivre lorsque je recevrai le courrier (sachant qu'aujourd'hui je suis sûr qu'ils ont ma bonne adresse)?

Merci

Par **LESEMAPHORE**, le **16/09/2016** à **06:29**

Bonjour

il y a 3 correspondants

La banque qui abuse

le trésor public qui recouvre la dette

l'officier du ministère public (OMP) qui a émis le titre exécutoire .

C'est uniquement l'OMP qui a le pouvoir d'annuler le titre .

Vous écrivez en LRAR

Monsieur l'officier du ministère public

TSA 41000

35094 RENNES CEDX 9

Vous écrivez succinctement l'objet de la réclamation et le retour à l'amende forfaitaire

vous précisez que vous n'avez reçu aucun avis , que vous ne connaissez ni celui de l'amende initiale ni celui de la majorée .

JOINDRE les numéros de référence trésorerie , du greffe , date de l'infraction, immatriculation véhicule , adresse correcte .